Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 63 (1978)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

11

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
63e année
Lausanne
Novembre 1978

J.A. 1000 Lausanne 1

Des hommes nouveaux : les coopérateurs avisés

Plus nos coopératives de crédit sont anciennes, plus s'estompent les mobiles qui ont déterminé leur naissance, plus aussi devient grand le danger de voir baisser l'idéal qui animait les fondateurs et les poussait à l'action, le danger de voir s'affaiblir et peut-être se détériorer l'idée même qui a présidé à l'éclosion de l'œuvre. Loin de nous la pensée que cela doive arriver, mais le danger de cette possibilité grandit si l'on n'y prend garde.

Les coopératives naissent d'un besoin, d'une préoccupation d'ordre économique. Les personnes qui ont recours à l'action coopérative ont, comme intention première, d'améliorer leur situation matérielle personnelle en même temps que celle de toute la communauté dont elles font partie pour s'assurer une vie sociale meilleure, digne et humaine.

Le fait de vouloir s'entraider et résoudre en commun leurs problèmes exige des coopérateurs tout un ensemble de connaissances et de qualités. Un premier élément humain non négligeable entre ainsi dans l'activité coopérative. D'autre part, à l'intérieur du groupe de ceux qui veulent effectivement collaborer en vue de leur mieux-être se crée une atmosphère spéciale : fierté de devenir les agents de leur propre libération, sentiment de solidarité et d'interdépendance, abandon de l'égoïsme remplacé par le service réciproque, la collaboration. *Et voilà comment, à partir du même but économique qu'elles poursuivent, les coopératives constituent un excellent milieu pour la formation intellectuelle, sociale et morale de l'homme, du citoyen.*

Dans son livre Le secteur coopératif, (p. 44), *G. Fauquet résume magistralement cet aspect éducatif de la coopération en un passage que nous nous plaisons à répéter :*

« La fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses membres ; mais, par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elle demande à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut. Le but de la coopération est alors de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine

Rédacteur responsable
Paul Puippe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression
GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces
Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements
(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Chronique économique : le mal monétaire
Page 178

Le monde comme il va...
Page 180

L'activité déployée en 1977 par les trois Départements de l'Union suisse
Page 182

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes
Page 185

Bilan de la banque centrale au 30 septembre 1978
Page 187

Fédération de la Suisse italienne
Page 189

Nouvelles des Caisses affiliées
Page 191

vie personnelle et, tous ensemble, à une pleine vie sociale. »

En d'autres termes, travailler ensemble, créer ensemble, c'est penser ensemble. Et appliquer ensemble une nouvelle conception de la vie en commun, c'est se créer une nouvelle moralité : découvrir les fondements de la responsabilité, le vrai sens de la liberté et de la dignité. La coopération ne délivre pas seulement les travailleurs de l'usurier et du mercanti, elle les délivre d'eux-mêmes en leur enseignant des vertus qui ne sont pas toujours dans leur nature : l'ordre, la prévoyance, la ponctualité, le respect strict des engagements pris. En leur donnant l'occasion de façonner, en agents conscients, leur vie économique, en créant leur propre système d'engagements librement élaborés et consentis, la coopération les exerce aux fonctions du vrai citoyen.

Pour que règnent la justice sociale et l'harmonie au sein de l'institution communautaire, telle que la Caisse Raiffeisen, toute son activité doit être régie par des principes coopératifs qui n'ont de sens que s'ils expriment un état d'esprit réellement existant chez tous les individus admis à collaborer. D'où la nécessité de la formation des élites appelées à l'administration de l'entreprise, puis celle de l'éducation de tous les sociétaires. On aura posé l'œuvre sur une assise solide et assuré son avenir quand on aura évité le reproche : « Ce qui manque le plus dans nos coopératives de crédit, ce sont des coopérateurs avisés. »

Des forces réelles d'ordre pratique sont latentes et inemployées dans nos classes populaires. La coopération doit capter ces énergies. Son succès dépend de la foi en la solidarité, foi qui ne s'acquiert que par la formation personnelle. Pour que la doctrine entre dans la pratique, pour qu'elle se transforme en ressort d'action, il faut qu'elle se dépose dans les consciences à l'état de croyance, d'habitude, de tradition domestique. Il faut qu'elle s'incruste jusque dans les bas-fonds de la volonté. Alors seulement elle fait partie de nous-mêmes, de notre caractère, de notre tempérament, et devient une force d'action sociale.

Mais la plupart des nouveaux sociétaires de nos Caisses de crédit mutuel n'apprennent à connaître l'institution coopérative que par son côté commercial, matériel. Il importe de leur insuffler le véritable esprit de l'œuvre. Si un certain nombre de ces nouveaux venus se sont ralliés à la cause par conviction de coopérateurs, beaucoup ne se sont engagés qu'au jour où ils ont eu besoin d'emprunter quelques milliers de francs. Mais on ne devient pas raiffeiseniste au plein sens du terme en prenant une part sociale ou en demandant l'ouverture d'un crédit. L'esprit de solidarité et de coopération y est trop souvent étranger. S'ils sont sensibles aux avantages de la coopérative, ces derniers arrivés doivent être mis au courant du sens et de la portée de l'idée Raiffeisen pour en découvrir les bienfaits moraux.

Comme on le voit, quand on s'embarque dans l'action coopérative, ça mène loin. On recherche d'abord les avantages matériels qui peuvent être évalués de manière concrète. Mais il arrive que pour bénéficier de ces avantages, il faut opérer une première réforme en soi-même, dans sa façon de voir, de penser et d'agir. Il faut apprendre à coopérer. A partir de là, le sociétaire entre dans un engrenage où un perfectionnement en entraîne un autre jusqu'à plein épanouissement de toutes ses facultés humaines. Cette transformation de l'individu témoigne du succès de l'action coopérative.

On peut alors dire, en vérité, que le produit fini de la coopération, c'est l'homme. Fx

Chronique économique : Le mal monétaire

L'automne 1978 peut être qualifié de période de doute, sinon d'angoisse. Les pronostics économiques sont presque tous empreints de pessimisme. Non seulement les pays industriels ne semblent pas pressés de suivre les conseils de l'OCDE dans le sens d'une politique économique de relance, mais encore et surtout le marasme monétaire est reconnu aujourd'hui comme le frein le plus important à la reprise.

Les analyses sur la situation économique *actuelle* des pays industriels ne sont pourtant pas mauvaises. L'économie américaine qui a marché bon train cet été et a permis un recul du taux de chômage, semble cependant s'essouffler. Le Japon annonce une croissance réjouissante, malgré la réévaluation du yen jusqu'à la fin de l'été. On annonce un meilleur climat conjoncturel en France pour 1979 et la Grande-Bretagne connaît une accélération certaine de son activité économique. Et pourtant, la véritable relance tarde à se manifester par suite, selon les observateurs, de l'effervescence monétaire. Cette anarchie a empêché les sommets de Bonn, de Brême et les espoirs fondés sur les négociations tarifaires du Tokyo round, de produire les effets psychologiques escomptés. Quant à l'économie suisse, elle est en pleine incertitude, par suite du pessimisme manifesté à juste titre par l'industrie d'exportation, qui doit faire face à un franc devenu trop lourd. Les prochains mois seront sans doute très difficiles en particulier pour l'horlogerie et en général pour les exportations. On a évoqué le *franc-or* et le visage nouveau de l'industrie suisse, qui recherche de plus en plus à établir ses centres de production à l'extérieur.

Ces considérations nous encouragent à traiter plus particulièrement du marasme monétaire et de la situation des monnaies, tant nous semble grande dans ce domaine la confusion. Cette confusion est alimentée par la complexité du système monétaire qui nous régit et par son évolution rapide. Tentons d'y voir plus clair.

Tableau monétaire

Auparavant, les monnaies étaient définies par rapport à l'or ; leur valeur respective dépendait de leur définition officielle en métal jaune. Une dévaluation ou une réévaluation consistait à modifier le rapport monnaie/or. C'était le bon temps des changes fixes et de la convertibilité. Puis vint le déséquilibre de la balance américaine des paiements, la méfiance par rapport au dollar, la création du pool de l'or, (1968), la fin de la convertibilité du dollar (1971) et son flottement, dès 1973.

Ces événements ont conduit le F.M.I. (Fonds monétaire international) à réformer ses statuts, lors des fameux accords de la Jamaïque (janvier 1976) dans le sens d'une généralisation du flottement et de la suppression de l'or comme étalon monétaire. Qu'est-ce que le flottement ? C'est le système par lequel le cours d'une monnaie est déterminé librement, selon l'offre et la demande. C'est à ce système qu'adhérèrent peu à peu les différentes monnaies nationales : le mark allemand, le florin, le franc belge et le yen (1971), la livre sterling (1972), le *franc suisse,* la lire italienne et le dollar (1973) et le franc français (1974).

Dans le flottement, défini par les nouveaux statuts du F.M.I., les monnaies peuvent choisir librement leur étalon, à l'exception de l'or, devenu une « vulgaire » marchandise. L'éventail des choix est assez large entre le flottement intégral et sans référence, le flottement en groupe de monnaies ou encore le flottement avec le rattachement à une monnaie « forte » ou à un « panier » de monnaies. La gamme des possibilités a été largement exploitée par les différentes autorités monétaires des pays membres du F.M.I. (ou non membres, tels la Suisse et les pays de l'Est), possibilités non définies clairement par les technocrates du F.M.I. mais rendues nécessaires par les circonstances particulières, les habitudes monétaires et les relations commerciales. On distingue les systèmes suivants pour les 134 monnaies du F.M.I. (selon le dernier rapport annuel du F.M.I.) :

1. *Monnaies à flottement intégral :* ces monnaies ne se réfèrent à aucune autre monnaie ni à aucun « panier », mais flottent seules, avec ou sans intervention de la banque centrale (flottement impur). Parmi les 38 monnaies de ce groupe se rencontrent les principales unités monétaires (dollar, franc français, livre sterling, dollar canadien, yen, lire, peseta etc...) ainsi que les monnaies européennes des pays qui ont formé le serpent (mark, franc belge, florin, couronnes danoise et norvégienne et franc luxembourgeois). A ce groupe se rattache encore le *franc suisse.*

2. *Monnaies rattachées au dollar :* c'est le cas de 42 monnaies qui suivent le dollar dans ses fluctuations, soit parce que les économies en question sont très proches des U.S.A., soit pour rester liées à l'unité monétaire de la plus grande puissance économique mondiale. C'est le cas en particulier de la Chine et de l'Afrique du Sud !

3. *Monnaies rattachées à une autre monnaie :* une vingtaine de monnaies ont donné leur préférence au rattachement à une autre monnaie nationale, dont la livre sterling (par exemple l'Irlande), le franc français (Afrique francophone), le rand sud-africain et, pour la Guinée équatoriale, la peseta.

4. *Monnaies définies en D.T.S.* (droits de tirage spéciaux du F.M.I.), lesquels D.T.S. sont définis par un « panier » des seize principales monnaies du monde pondérées. Ces monnaies liées aux D.T.S. sont uniquement africaines et asiatiques.

5. *Monnaies rattachées à un « autre panier »* : c'est le cas de 18 monnaies qui se sont choisies un « panier » selon leurs vœux et en fonction de leurs relations commerciales.

Tel est le tableau monétaire actuel, qui montre que finalement les monnaies sont restées fidèles à leur pratique d'avant les accords de la Jamaïque, à part quelques exceptions. A ces monnaies, nous devons ajouter celles des pays qui ne font pas partie du F.M.I., dont les monnaies du bloc soviétique, rattachées au rouble, le rouble lui-même rattaché à l'or et le franc suisse que nous avons cité parmi les monnaies à flottement intégral.

Ces pratiques monétaires font que les réajustements de parités n'ont plus le même sens qu'auparavant. Ainsi, une monnaie flottante ne peut plus subir une dévaluation ou une réévaluation, puisqu'elle n'est plus définie par rapport à un étalon. Pour les autres monnaies, une telle opération consiste à modifier la définition par rapport à l'étalon, qu'il soit une monnaie-clé (dollar, livre sterling par ex.) ou un « panier », ou encore les D.T.S.

Telle est la situation actuelle et c'est sur cette base que doit être entreprise toute réforme du système monétaire. Une telle réforme devient en effet urgente, puisque le système actuel n'a pas empêché les fluctuations de changes que nous connaissons et qui ont fait grimper le franc suisse au sommet, qui ont vu le dollar en particulier s'effondrer et cela malgré les interventions massives de la plupart des banques centrales.

3/10/1978

Roger Schindelholz

Dans les gorges de Noirvaux

Le monde comme il va...

Les changements, les évolutions, les mutations que nous promettent certains chantres d'un futur émasculé, n'épargnent pas la famille. Ebranlée, elle se souvient qu'elle constitue l'institution historique la plus enracinée. Très tôt, elle fut indispensable à ces préoccupations essentielles que rencontra l'humanité dans sa lutte pour la survivance de l'espèce et l'approvisionnement. Certes, les conditions que connurent les hommes de la préhistoire toléraient mal que les familles puissent vivre d'une manière isolée. Pour se sauver l'homme trouva une plus ample solidarité dans le clan et la tribu. Le rôle fondamental au sein de la famille fut d'abord tenu par la femme. Elle est à l'origine de la plupart des progrès économiques. Par son travail à la fois discret et tenace, les pratiques agricoles se perfectionnent et son habileté aux travaux domestiques annonce ces industries primordiales qui, de la couture, du tissage, à la poterie, à la construction des habitations, constitueront la base de la civilisation.

Lorsque le chasseur, oubliant les gloires de Nemrod, séduit par la douceur du foyer, qui est encore une création de la femme, saisit l'avantage que conférait le prestige du travail de la terre, la condition de la femme connut un réel déclin. Les cultures méditerranéennes n'ont pas toujours su lui redonner ce rôle prestigieux qui éclaire les débuts de toute civilisation.

Soulignons par contre l'éminence que leur accorde le Christ: dernières dépositaires de sa souffrance au Calvaire, les femmes sont les premières et privilégiées confidentes de la Résurrection. Leur amour désormais, élevé à la dignité d'un sacrement, prend une dimension nouvelle aux résonances immortelles. Cet amour humain ainsi appelé à participer à l'œuvre créatrice divine subit aujourd'hui les sarcasmes, les assauts de certains émancipés qui tristement nous renvoient aux Pygmées de l'Afrique centrale qui suivaient « leurs instincts animaux sans la moindre réserve ». L'espèce de « nationalisation des femmes » qu'ils ont pratiquée et que préconisent quelques jouvenceaux imberbes égarés dans une sociologie adolescente, pour prouver à eux-mêmes leur superbe virilité a disparu si rapidement qu'il est difficile aux chercheurs de trouver les séquelles de ces exploits animalesques.

La plupart des réformes que l'on présente comme de tonitruantes nouveautés aptes à revaloriser le mariage et à remplacer l'antique famille n'offrent que de piètres tentatives moultes fois éprouvées et abandonnées sur la route des âges. Mais ce qui est significatif et utile à notre manière de vivre, c'est de constater avec quelle constance de fausses réformes voient le jour, alors qu'une civilisation en crise, parce qu'elle néglige les institutions qui ont forgé sa force, ne peut éviter les erreurs du passé. Il y aura toujours des farfelus pour considérer des symptômes de décadence comme des lumières pour l'avenir. Pauvre clarté d'intelligences voilées en quête d'originalité, alors que notre monde a tant besoin de vérité. Il est vrai que cette dernière ne saurait se satisfaire de quelques essais passagers, banals finalement dans leur morosité, et qui ne doivent pas laisser au cœur des humains cette joie qui leur permet d'entreprendre de belles et grandes choses.

Le désordre et le chahut, la sourde revendication des instincts n'apportent aucun élément positif à l'édification d'une société plus humaine. Et ce que lentement, prudemment, nous avons ajouté à notre primitive nature pour la délivrer de serviles errances peut plus aisément que nous le croyons se perdre par égoïsme, quand le plaisir, nouveau roi, appelle ses sujets à son misérable banquet. Il ne s'agit point ici de repousser cette douceur de vivre indispensable à nos humbles cheminements, cette lueur qui scintille dans le regard de l'épouse, cette fermeté chaleureuse que recèle la poignée de main d'un ami, ce verre de l'amitié doré de sagesse, ce repas où nous puisons les forces nécessaires au joyeux combat de la vie. Je ne parlerai point pour l'instant de mille autres merveilles que de lugubres pédagogues tentent de transformer en horreurs pour nous faire comprendre enfin que notre malheur est grand. Nous ne savons que faire de ces éteignoirs à l'esprit embroussaillé de problèmes ardus, simplement peut-être parce qu'ils n'ont jamais aimé.

Roger Pitteloud

L'importance des Caisses Raiffeisen pour les régions de montagne en Suisse

Alfred Rey, collaborateur en matière d'économie du Groupement suisse pour la population de montagne (SAB)

Avec ses quelque 1 200 Caisses Raiffeisen, ce groupe de banques se place aujourd'hui juste derrière les banques cantonales, à la deuxième place sur le plan suisse, suivi par les grandes banques qui ont une centaine d'agences en moins que les Caisses Raiffeisen. Cette structure composée d'une multitude de petites unités d'exploitations est d'une importance capitale pour les populations de montagne. Plus de la moitié des Caisses Raiffeisen, soit 657, réunissant 109 257 membres ont leur siège dans des communes situées dans les limites standard des régions de montagne. On ne compte pourtant pas plus de douze pour-cent de la population suisse résidant en région de montagne selon les limites standard bien que ces régions couvrent les deux tiers de la surface du pays.

La somme globale des bilans des Caisses Raiffeisen ayant leur siège en région de montagne se monte à 4,8 milliards de francs (10,2 milliards pour toute la Suisse). Des comptes d'épargne pour 3,012 milliards (6,1 milliards pour toute la Suisse) apparaissent du côté du passif. Le réseau des Caisses Raiffeisen est particulièrement dense dans les cantons montagnards tels que le Valais (132 agences), le Tessin (111) ou les Grisons (100) dans lesquels presque toutes les Caisses ont leur siège dans des communes de montagne. Sur les 159 Caisses Raiffeisen du canton de Berne, 118 servent les intérêts des communes de montagne et de leurs populations. Nous pouvons ainsi constater que le mouvement Raiffeisen contribue largement au développement économique au niveau régional

et de ce fait au maintien d'une colonisation décentralisée dans notre pays. *Les Caisses Raiffeisen contribuent à maintenir une colonisation décentralisée dans notre pays.*

Le Professeur Leo Schürmann, vice-président de la direction générale de la Banque nationale suisse, a déclaré dans son message lors du 75e congrès Raiffeisen suisse du 3 juin 1978 à Lucerne, que les Caisses Raiffeisen constituent un pendant non négligeable à la tendance centralisatrice croissante. Alors que le nombre des banques privées et régionales diminue, celui des Caisses Raiffeisen continue d'augmenter. Jusqu'à présent, il n'est encore jamais arrivé qu'une Caisse Raiffeisen soit reprise par une autre banque. Au contraire, dans les communes où un tel processus a eu lieu, on a vu se fonder des Caisses Raiffeisen destinées à remplacer la banque locale, afin que la commune puisse continuer à disposer de ses fonds comme elle l'entend.

Les Caisses Raiffeisen constituent un pendant à la tendance centralisatrice croissante.

A l'origine, les Caisses Raiffeisen aidaient principalement les agriculteurs dans le domaine des crédits d'exploitation. Aujourd'hui, les membres des Caisses Raiffeisen représentent, de par leurs professions, un bon survol de la structure professionnelle des régions concernées. Les agriculteurs représentent toujours plus de 18 % des membres. Les salariés forment le plus fort contingent avec 38 %, les artisans et commerçants 11,4 %, alors que 12 % sont à classer sous « autres professions », 17,6 % sont des rentiers et 3 % des personnes morales (coopératives, sociétés, etc.), ainsi que l'a annoncé le directeur de l'administration centrale, M. Edelmann, lors de son rapport du 2 juin 1978 à l'assemblée des délégués.

Avec 5'744 millions de francs, soit 56,35 %, les prêts hypothécaires sont, en 1977 le poste le plus important de l'actif. Les Caisses Raiffeisen aident également les communes avec des prêts et leurs membres coopérants avec du petit crédit ou du crédit social bon marché. Le cercle d'action d'une Caisse Raiffeisen est la commune, en général la commune politique. Son but est une aide économique à la population agricole et montagnarde, dans un sens social.

Brugg, 27 septembre 1978
Ca/h G 5

Rappel aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

En fin d'année, diverses correspondances et circulaires doivent être adressées aux présidents des comités de direction et des conseils de surveillance.

Nous prions instamment gérantes et gérants de bien vouloir nous aviser à temps des mutations intervenues ou de celles qui interviendront encore d'ici à la fin de l'exercice aux postes présidentiels.

Prière de nous donner des adresses très complètes, comprenant :
— Les nom et prénom des présidents ;
— leur profession ;
— le numéro d'acheminement postal ;
— la localité.

Lorsqu'un vice-président assume momentanément la direction de l'un des deux comités, on nous fera parvenir les mêmes indications, en précisant bien qu'il s'agit du vice-président exerçant la fonction présidentielle par intérim.

Le Bureau de l'Union

Canton	Caisses		Membres		Bilan		Epargne	
	total	région montagne	total	région montagne	total	région montagne	total	région montagne
					en mios de francs		en mios de francs	
Argovie	102	2	22 284	321	1 314.4	19.0	814.8	15.0
Appenzell-Rh.—E.	3	1	790	156	32.4	4.3	24.3	3.6
Appenzell-Rh.—I.	3	3	348	348	21.5	21.5	16.3	16.3
Bâle-Campagne	14	2	4 000	231	219.8	6.3	121.8	4.3
Berne	159	118	23 197	17 570	832.0	644.0	622.1	483.6
Fribourg	76	35	11 773	5 255	551.0	256.2	384.6	183.5
Genève	35	—	3 955	—	159.0	—	99.8	—
Glaris	1	1	531	531	15,0	15.0	13.1	13.1
Grisons	100	98	10 647	10 195	402.4	380.9	247.6	235.0
Lucerne	52	15	10 915	4 387	561.2	226.7	383.5	163.4
Neuchâtel	34	27	3 786	3 196	114.4	100.0	76.7	66.3
Nidwald	6	6	1 088	1 088	59.1	59.1	42.9	42.9
Obwald	4	4	873	873	42.6	42.6	27.0	27.0
St-Gall	84	42	25 796	12 884	1 718.3	791.9	970.1	487.6
Schaffhouse	4	1	681	108	31.8	2.6	18.2	1.5
Schwytz	14	12	3 670	3 285	191.8	174.1	137.6	127.8
Soleure	76	34	18 237	7 494	952.3	393.6	614.4	263.0
Tessin	111	78	16 239	10 743	577.2	349.7	—	—
Thurgovie	47	3	10 337	885	770.1	74.2	395.8	44.3
Uri	19	19	2 595	2 595	102.1	102.1	78.6	78.6
Vaud	85	24	9 271	3 775	351.9	144.3	237.8	102.6
Valais	132	126	22 455	21 708	911.1	882.9	624.7	604.5
Zoug	12	6	3 531	1 629	181.3	78.9	104.1	48.9
Zurich	10	—	1 312	—	80.0	—	46.7	—
Total suisse	1183	657	208 311	109 257	10 192.7	4769.9	6102.5	3012.8

L'activité déployée en 1977 par les trois départements de l'organisation faîtière des Caisses Raiffeisen suisses

(Extrait du rapport 1977 de l'Union suisse)

Administration centrale

En vertu de l'article 19 lit. q des statuts de l'Union, il appartient au conseil d'administration d'établir les règlements nécessaires concernant l'organisation, la direction et l'office de révision. Le conseil d'administration a satisfait en 1977 à cette obligation en homologuant un règlement pour le conseil d'administration, la commission de direction du conseil d'administration et la direction, un règlement pour l'administration centrale et, enfin, un règlement pour l'office de révision. Quant à la banque centrale, elle possède déjà un règlement d'administration qui fait actuellement l'objet d'une révision approfondie. Le titre du premier règlement que nous venons de citer annonce sous le terme de « direction » un concept nouveau de direction supérieure. Dans les statuts, figurent comme organes, à côté de l'assemblée générale des délégués, des conseils d'administration et de surveillance, la direction ainsi que l'office de révision. Ainsi, cette direction supérieure, à laquelle il est fait allusion, n'est pas un organe de l'Union, mais un collège directorial voué à des tâches préparatoires et de coordination.

L'administration centrale, en même temps qu'elle a été remodelée par les nouveaux statuts de l'Union, s'est vue chargée d'obligations spéciales touchant l'ensemble de l'Union. Dans le dessein de permettre l'accomplissement de ces tâches étendues, le règlement de l'administration centrale dispose l'organisation de celle-ci entre la direction et les cinq services qui lui sont subordonnés, à savoir : secrétariat de l'Union, formation et perfectionnement, personnel, service juridique et centre mécanographique.

Alors que la gestion et l'administration générale incombent à la direction, le règlement prévoit la répartition suivante des charges entre les différents services :

Le secrétariat de l'Union remplit toutes les obligations qui ne sont pas attribuées à un autre service de l'administration centrale. Relèvent en particulier du secrétariat les activités propres aux fondations de Caisses, ainsi que la publicité, l'imprimerie, le service du matériel et les conseils à donner en matière de construction.

Le service de la formation et du perfectionnement a comme tâche spécifique l'instruction du personnel de l'Union et des Caisses Raiffeisen, ainsi que des membres des comités de direction et des conseils de surveillance.

Le département du personnel est au service de l'ensemble de l'Union et de ses institutions.

Il incombe au service juridique de donner conseils et renseignements en matière de droit, de solutionner les problèmes fiscaux ou d'assurance qui lui sont soumis, de s'occuper du recouvrement de créances de Caisses affiliées.

Les séminaires tenus en 1977 ont pris une importance considérable. Au total, 23 cours d'une durée de 3 à 5 jours ont été organisés. Ils consistaient, au premier chef, en cours de formation pour les nouveaux gérants et gérantes, pour les nouveaux présidents des comités de direction et des conseils de surveillance, ainsi qu'en cours de perfectionnement pour d'anciens fonctionnaires des Caisses Raiffeisen. En plus de ces séminaires de plusieurs jours, et ce en étroite collaboration avec les fédérations régionales, 28 cours d'instruction d'un jour ont été donnés dans les régions concernées, dont 22 étaient destinés uniquement aux membres des conseils de surveillance, en particulier pour les renseigner avec exactitude sur les obligations qui leur incombent.

L'assortiment du matériel de propagande destiné aux Caisses Raiffeisen a été élargi de façon notoire par suite d'un renforcement sensible de la demande. L'organisation du concours international annuel pour la jeunesse a déjà acquis un caractère traditionnel tant pour l'Union que pour de nombreuses Caisses. Durant l'exercice sous revue, grâce à ce concours, quelque 900 écoliers, venant de toutes les régions de la Suisse, se sont réunis, pour un jour, à Interlaken, juste avant l'assemblée des délégués.

Les trois journaux de l'Union atteignent un tirage global dépassant 62 000 exemplaires, à savoir, le « Schweizer Raiffeisenbote » 35 340 exemplaires, « Le Messager Raiffeisen » 14 000 exemplaires et le « Messaggero Raiffeisen » 13 000 exemplaires.

L'événement le plus important pour le centre mécanographique a été, sans conteste, la mise en service du nouvel ordinateur (NCR-Criterion 8570). La nouvelle installation a une influence directe sur le travail de traitement de la comptabilité-épargne. En effet, à l'entrée des documents comptables, ceux-ci sont déjà saisis le jour même, pour être traités le lendemain, ce qui rend possible la réexpédition immédiate des documents traités aux Caisses affiliées. Le traitement des données s'opère donc de façon bien plus rapide. A la fin de l'année 1977, notre centre comptait 334 Caisses faisant traiter leur comptabilité-épargne. Ces 334 Caisses avaient 248 334 comptes d'épargne sur lesquels 607 258 transactions en capital et 459 947 changements des taux d'intérêt furent passés. Dans un avenir rapproché, de nouveaux programmes seront mis successivement en service, à telle enseigne qu'au début de 1980 la totalité de la comptabilité d'une Caisse Raiffeisen pourra être tenue par l'ordinateur du centre mécanographique.

Banque centrale

La somme du bilan a atteint, à la fin de l'année 1977, le montant de 2,643 milliards de francs. Par rapport à l'exercice précédent, la courbe d'augmentation indique un fléchissement. Le rythme de croissance du bilan des années passées n'a pas pu être maintenu. L'expansion des positions de notre bilan dépend avant tout de l'évolution matérielle des Caisses Raiffeisen. Le secteur de la construction a été plus actif dans les régions rurales que dans les villes et, partant, les Caisses en ont profité. Elles ont pu investir l'apport substantiel de capitaux frais du public, dans sa quasi-totalité, sous forme d'hypothèques et de crédits aux communes de leur circonscription. Nous nous en réjouissons. Cette constatation explique le recul de l'apport d'argent des Caisses affiliées. En revanche, une progression importante des dépôts de notre clientèle particulière s'est manifestée. Leur augmentation dépasse, quant au montant, celle des dernières années.

Afin de pouvoir toujours mieux servir nos clients, nous avons examiné, au cours de l'exercice sous revue, la possibilité d'installer des guichets à la Langgasse 16, dans des locaux que nous avons loués dans l'immeuble de la poste, à Saint-Gall-Est. De la sorte, nous avons pignon sur rue dans un grand quartier dont la clientèle bancaire nous est en partie restée fidèle

depuis l'époque déjà lointaine où l'Union s'était établie dans cette rue, lors du transfert de son siège social de Bichelsee à Saint-Gall, en 1912. L'inauguration de ces guichets a eu lieu le 17 janvier 1978.

Comme toujours, nous attachons une importance primordiale aux liquidités. Ainsi qu'en disposent leurs statuts, les Caisses Raiffeisen ont le droit et l'obligation de placer leurs fonds excédentaires à la banque centrale. Or, il peut en résulter une charge pour cette dernière, aux périodes durant lesquelles elle rencontre des difficultés de réinvestissement des fonds à des conditions convenables, au sens des statuts et du règlement d'administration. A l'inverse, toute annonce de besoin de crédit de la part de Caisses devant répondre à des demandes locales d'emprunt, signifie pour la banque centrale un allégement de cette charge. De nombreuses Caisses affiliées ont eu recours l'an dernier à l'aide de la banque centrale et ont pu, en conséquence, octroyer d'importants crédits à leurs coopérateurs. Ceci a provoqué une forte élévation des limites de crédit, dont toutes n'ont, il est vrai, pas encore été mises à contribution. Aucune commission d'ouverture de compte ne leur est appliquée. Nous avons, de ce fait, dû renforcer nos placements en banque à court terme (avoirs en banque à terme) en tant que réserves de liquidités, ceci afin de maintenir un volume suffisant de disponibilités. Les taux d'intérêt de ce secteur étaient inférieurs, comparés à ceux des placements en titres à plus long terme. La diminution du rendement des éléments de l'actif a été en s'accélérant. Ainsi, nombreux furent les débiteurs d'emprunts publics à taux élevés à faire usage de la faculté de les dénoncer au remboursement antérieurement à la date prévue initialement. L'aisance du marché de l'argent et des capitaux leur offrait l'occasion de se procurer aussitôt, à des conditions sensiblement plus avantageuses, les fonds nécessités par ces remboursements.

Bien qu'à la fin de la période sous revue aucun renversement de tendance ne se soit manifesté dans l'évolution des taux en Suisse, nous sommes persuadés de la nécessité de procéder, par précaution, à de nouveaux amortissements sur notre portefeuille-titres. Nous attribuons, en période de cours élevés, toute l'attention utile à cette forme de provision, attendu qu'il serait impossible, lors d'un revirement des taux d'intérêt, de combler les vides résultant d'amortissements qui n'ont pas été effectués en temps voulu.

Notre compte d'exploitation devra supporter encore pendant trois ans les lourdes charges d'avoirs à terme productifs d'intérêts élevés (dépôts à terme des Caisses Raiffeisen).

Un volume croissant d'affaires comporte aussi de plus grands risques d'erreurs dans les estimations et de défaillance humaine. Cet état de choses nous a engagés à constituer des provisions internes afin de nous prémunir contre les pertes inhérentes à quelques positions peu sûres auprès de certaines Caisses Raiffeisen. Les raisons précitées nous obligent à proposer une réduction de 4 % à 3 1/2 % de l'intérêt aux parts sociales. Cette proposition est assortie de l'opinion qu'un bilan sain est plus important que la mesure de répartition du bénéfice.

Nous remercions toutes les Caisses Raiffeisen et les membres des organes de l'Union de leur très agréable et fructueuse collaboration, ainsi que de leur compréhension pour nos problèmes. Notre reconnaissance va aussi à nos collaboratrices et collaborateurs fidèles et consciencieux dans l'accomplissement de leurs tâches toujours plus importantes.

Espérons que durant l'année en cours la banque centrale poursuivra sa croissance tout en consolidant ses assises, afin de remplir toujours mieux sa mission. Elle doit à tous égards demeurer saine et forte ; c'est seulement ainsi qu'elle pourra remplir les tâches qui lui ont été confiées et mettre à la disposition du mouvement raiffeiseniste suisse ses moyens efficaces d'assistance, en tant qu'épine dorsale de tout le mouvement. En cette année du 75e anniversaire de la fondation de l'Union, la banque centrale regarde avec confiance vers l'avenir.

Office de révision

Les efforts tendant à resserrer la surveillance des banques sont le résultat de certains événements particuliers de ces temps derniers. Il en va, en premier lieu, de la sécurité des fonds confiés, de la protection du créancier en général. Des décisions entachées d'erreurs de jugement, des investissements n'ayant pas connu la réussite ont porté préjudice à l'image de marque des banques. La politique commerciale de quelques instituts a excité, pour une bonne part, les esprits et donné lieu, dans certains milieux, à des discussions très animées. Toutefois, il serait faux de condamner pour autant tous les établissements bancaires. Les résultats annuels obtenus confirment que la confiance du public n'a pas subi de sérieux dommages et qu'elle offre même la garantie d'un développement régulier des affaires.

Au sens des dispositions légales et du mandat qui nous a été donné, toutes les Caisses et Banques Raiffeisen ont été soumises à la révision annuelle ordinaire. Pour les 1183 instituts affiliés à l'Union à la fin décembre 1977, 31128 heures ont dû être consacrées à ce travail, soit une augmentation de 1344 heures par rapport à 1976. La durée des révisions varie sensiblement d'une Caisse à l'autre, au gré de son importance et du volume des affaires traitées. Le temps moyen par révision se monte à 26,31 heures (25,32 heures pour l'exercice précédent). Les Caisses nouvellement crées sont, dans la règle, visitées plusieurs fois, ce qui permet aux fonctionnaires de se familiariser avec les nouvelles tâches qui leur sont confiées.

L'article 40 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les banques prévoit des contrôles intermédiaires. La plus grande partie de ces inspections a été confiée aux conseils de surveillance locaux, ceci grâce à l'autorisation obtenue, en son temps, de la Commission fédérale des banques. Nous avons procédé à cette révision complémentaire auprès de 160 institutions Raiffeisen, ce qui a exigé quelque 2000 heures de travail.

Les révisions n'acquièrent leur pleine valeur qu'au moment où sont entièrement satisfaites les exigences de l'organe de contrôle. Des inspections sévères contribuent à maintenir notre mouvement en bonne santé.

Hormis quelques rares exceptions, les résultats des révisions se sont révélés bons. Ils sont le reflet du travail consciencieux de gérantes, gérants et organes responsables qui savent assumer leurs responsabilités dans l'accomplissement de leurs tâches. L'office de révision accorde généralement une grande importance à ce que les limites de crédit soient respectées et à ce qu'une politique judicieuse soit suivie lors de l'octroi des prêts. Les normes obligatoires émanent du règlement d'administration et servent à garantir un développement sans accroc. Ainsi, il serait erroné, en temps de liquidités monétaires abondantes, d'être libéral et d'assumer des risques qui, par une concession prudente de crédits, peuvent être évités. De même, la récession et ses répercussions dans le secteur immobilier ne doivent pas inciter à accorder du crédit « à tout prix », cela même si la Caisse Raiffeisen se voit confrontée à des offres plus avantageuses de la concurrence.

Un cas regrettable s'est malheureusement produit dans une Caisse affiliée. Son gérant s'étant rendu fautif en outrepassant ses attributions a été licencié séance tenante. Grâce à l'intervention de l'Union, tout doute a été dissipé et l'activité de cette institution a pu se poursuivre sans interruption.

Nous ne manquons jamais, dans chacun de nos rapports, de nous prononcer au sujet des conditions d'intérêt. Ces temps derniers, des baisses de taux se sont produites à plusieurs reprises. L'offre de conditions avantageuses ressortit aux attributions du mouvement Raiffeisen, mais elle ne doit pas nous conduire à un affaiblissement du rendement. Nous signalons toujours la nécessité du maintien d'une marge d'intérêt suffisante permettant, par l'obtention d'un bénéfice net approprié, de constituer également des réserves spéciales adéquates.

L'assistance prêtée à l'occasion des travaux de bouclement, pendant les premières semaines de l'année, figure également au catalogue des activités de l'office de révision. Elle est sollicitée surtout par des fonctionnaires occupant leur poste depuis peu de temps ou qui, pour des raisons de santé ou d'âge, ne sont pas en mesure d'accomplir seuls ces travaux astreignants. L'automation ne fait pas halte au seuil de nos institutions. En effet, un grand nombre de Caisses Raiffeisen traitent déjà leurs opérations au moyen d'un petit ordinateur qui présente indubitablement un substantiel allégement du travail pour autant que la gamme de ses prestations soit appropriée. Une partie des Caisses Raiffeisen est affiliée au centre mécanographique de l'Union qui a commencé récemment à traiter les comptes courants.

L'activité de réviseur va de pair avec celle de conseiller des Caisses Raiffeisen pour l'obtention d'une bonne gestion des affaires. Cette dernière activité s'étend notamment à la comptabilité, à l'octroi de prêts et de crédits, aux problèmes relatifs aux assurances, à l'acquisition de mobilier. Ces conseils sont donnés soit à l'occasion des révisions, soit par un collaborateur des bureaux de l'Union.

L'effectif du personnel de révision comptait, à fin décembre, 40 collaborateurs. L'activité variée et pleine de responsabilités exige également de nos réviseurs une grande disponibilité et, eu égard aux incessants déplacements, une certaine part de dévouement.

Lisez et faites lire
Le Messager Raiffeisen

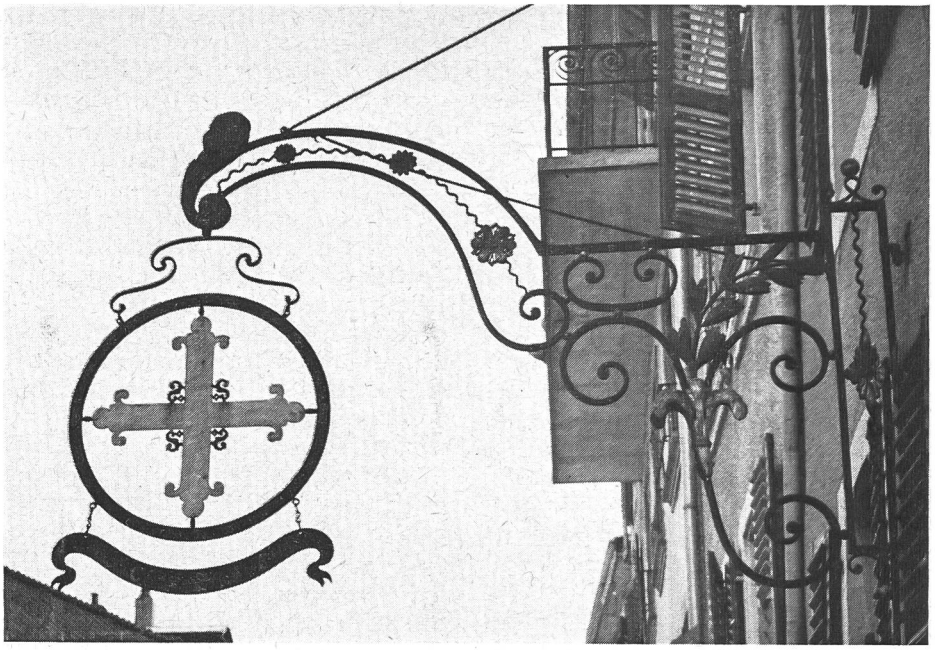

L'enseigne de la Croix-Blanche à Epagny

La rubrique de la banque centrale

Exécution forcée d'immeubles

Si le failli est propriétaire de plusieurs immeubles grevés d'hypothèques en faveur de différents créanciers, la situation suivante peut se présenter, lors de la vente aux enchères :
"il doit être procédé, en premier lieu, aux mises à prix séparées pour chaque immeuble. Cependant, si les immeubles constituent une unité économique, une mise à prix en bloc ou par lots interviendra (selon ordonnance du Tribunal fédéral sur la réalisation forcée des immeubles). Les derniers enchérisseurs des divers immeubles mis à prix séparément resteront liés par leur offre jusqu'à ce que la mise à prix en bloc ou par lots ait eu lieu. Selon que les mises à prix séparées ou la vente en bloc ou par lots auront donné le prix global le plus élevé, l'adjudication sera prononcée en faveur des plus offrants."
Notre exemple, ci-dessous montre de façon concrète comment la situation d'un créancier peut, le cas échéant, se dégrader lors d'une vente en bloc.

Parcelle	Créancier hypothéc.	Dette	Prix d'estimation officielle	Mises à prix séparées	Mises à prix en bloc
10	Banque A	100 000	120 000	100 000	
15	Banque B	250 000	300 000	230 000	
20	Banque C	320 000	400 000	300 000	
					650 000
		670 000	820 000	630 000	650 000

Parcelle	Lors de ventes séparées	Lors de ventes en bloc	Relation en % des prix d'estimation des parcelles et de l'estimation globale	Répartition du produit de la vente aux enchères de fr. 650 000.– selon la relation ci-contre
10	Banque A **couverte**	Perte: 4 840	14,64%	95 160.–
15	Perte: 20 000	Perte: 12 230	36,58%	237 770.–
20	Perte: 20 000	Perte: 2 930	48,78%	317 070.–
		20 000	100,00%	650 000.–

29/8/78 TS/ has

Vite !

L'homme est un être raisonnable. En principe... car l'expérience montre que chacun de nous est faillible et recèle en lui une particule de déraison qui anéantit parfois les meilleures intentions.

Ne vous est-il jamais arrivé, monsieur, de fumer votre cigarette jusqu'à ce qu'elle vous brûle les doigts ? Alors vite, vous la jetez. Sans écraser le mégot, puisque vous êtes en plein air et que la braise ardente vous y « oblige »... c'est pourtant de la déraison !

Dans votre cuisine, madame, vous préparez des frites. Vous constatez que l'huile est enfin très chaude. C'est à ce moment que retentit la sonnette de la porte d'entrée. Vous qui êtes raisonnable, vous savez parfaitement qu'on ne s'absente pas, ne serait-ce qu'un instant, quand l'huile est sur le feu. Oui, mais... on a sonné ! Vous allez « vite » ouvrir la porte sans fermer préalablement le robinet du gaz ou sans enlever la lèchefrite de la plaque électrique. C'est aussi de la déraison.

Vous voulez, madame et monsieur, tirer un petit feu d'artifice dans votre jardin. Au dernier moment, vous constatez qu'un vent assez fort pourrait bien chasser les étincelles vers la maison du voisin. Vous décidez cependant de « vite » lancer les fusées avant que le vent ne devienne encore plus violent... Vous vous êtes montrés, l'un et l'autre, déraisonnables !

Vous vous proposez, mademoiselle, de détacher votre jupe avec de la gazoline, sur le balcon. Au moment d'entreprendre ce travail, vous remarquez qu'il pleut. Vous savez que la gazoline s'évapore très rapidement et qu'à l'intérieur de l'appartement il se forme une dangereuse concentration de vapeur. Il serait rationnel au moins d'ouvrir la fenêtre ; néanmoins, vous ne le faites pas, pour en avoir plus « vite » terminé avec ce travail. Ce n'est guère raisonnable !

La morale de ces histoires ? C'est qu'en voulant « vite » faire certaines choses, on a tôt fait de déclencher un sinistre. Aidez-nous plutôt à prévenir les incendies. Cipi

Tabacs et cigares

	p. kg.
Tabac populaire	16.40
« Buregluck »	17.40
« Montagnard »	19.—
100 Brissagos	32.—
200 Habana	35.70

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
Tél. : 064 / 41 19 85

Retour en cas de non-convenance

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

La période du bouclement annuel approche à grands pas. Gérantes et gérants feront bien de vérifier, maintenant déjà, si les travaux préliminaires que l'on peut faire aisément aux heures relativement plus calmes sont suffisamment avancés.

Nous songeons notamment :

a) *au calcul des intérêts ;*

b) *à la préparation des extraits des différents chapitres :* parts sociales, épargne, comptes de dépôts, obligations, débiteurs, comptes courants, ainsi que les pages 2 et 3 de l'extrait de profits et pertes.

En ce qui concerne les extraits, nous nous permettons de rappeler qu'on fera toujours figurer les comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde au premier janvier de l'année en cours, ou les dernières opérations de l'exercice 1978. On ne peut donc pas simplement maintenir durant cinq ou dix ans le même ordre de comptes. Une seule exception cependant : à l'extrait des parts sociales, les noms des coopérateurs sont indiqués dans l'ordre alphabétique.

On peut également maintenant déjà préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1er janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait de 1977. Cette vérification procurera la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou inscrit deux fois, ce qui arrive facilement lorsqu'il faut, dans le courant de l'année, reporter un compte sur un nouveau folio.

c) *au contrôle du report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres.*

Les erreurs se retrouvent plus facilement dans le calme. L'énervement provoqué par l'approche de la fatidique échéance, en février par exemple, ainsi que la fatigue causée par le surcroît de travail qui incombe aux gérantes et aux gérants durant la période de fin d'année, ne sont guère propices à la recherche de « boulettes ».

Les expériences faites jusqu'ici confirment que les gérants qui ne prennent pas à temps les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture auront, presque toujours, de la peine à combler les retards.

Commandes de matériel à l'Union

Les gérantes et les gérants qui désirent être servis rapidement *commanderont* si possible *avant le 15 décembre*

— *les formules d'extraits pour l'établissement des comptes annuels ainsi que tout le matériel dont ils pourraient avoir besoin en fin d'exercice (extraits de comptes courants ou d'épargne, bien-trouvés, etc.)*

Indiquer pour chaque extrait, pour chaque formule, le numéro et la quantité désirée. Ne pas oublier non plus d'apposer le sceau de la Caisse avec le numéro d'acheminement postal. Utiliser la carte de commande spécialement éditée dans ce but.

Nous recommandons de ne pas faire de grosses provisions afin de pouvoir en tout temps bénéficier des innovations et des améliorations des nouvelles éditions.

On ne commandera donc que les formules nécessaires à la clôture d'un seul exercice.

Les Caisses affiliées au Centre mécanographique recevront de ce service toutes les directives utiles. *-pp-*

DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPOT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement le l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1975 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1978 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et transmises encore en temps utile à l'Adminitration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1975 s'éteint le 31 décembre 1978.

A cette occasion, nous prions les gérants, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.

-pp-

Projet de nouvelle loi sur le crédit à la consommation

Si les périodes d'essor économique, avec la sécurité de l'emploi et la croissance des revenus qu'elles engendrèrent, donnèrent un regain d'actualité au petit crédit — dénommé aussi crédit personnel, crédit à la consommation — cette façon de se procurer des fonds n'est pas pour autant une invention, une trouvaille des temps modernes. Elle est l'une des formes les plus anciennes d'obtention de crédit. Toutefois, au cours des dernières décennies l'attention du public fut mise en éveil par des cas extrêmes, voire par certains abus, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt prohibitifs ou usuraires appliqués. Et, avec la célérité qui distingue parfois ceux qui se croient appelés à exercer la fonction de préposés à la formation de l'opinion publique, lorsque le cas d'un particulier qui a emprunté au-delà de ses moyens fait la une des pages locales ou les beaux jours du chroniqueur judiciaire de sa feuille de chevet, de sévères censeurs sont tentés de reporter toute la faute sur le créancier, donc sur le bailleur de fonds, même s'ils ne disposent pas des données qui permettraient de mesurer la part exacte de responsabilité personnelle de l'emprunteur : informations livrées par le requérant lui-même à propos de ses revenus futurs, de l'évolution de sa situation économique ou professionnelle, prévisions qui ne se réalisèrent pas toujours par la suite et cela sans qu'un grief puisse être fait au créancier. Au jour du jugement public, seul le banquier se trouvera au banc des accusés...

Nous trouvons opportun de faire ces quelques remarques, au moment où de vastes cercles de notre population viennent de pousser le « Ah !, enfin ! », de soulagement provoqué par la bonne nouvelle publiée en septembre dernier : Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres un projet de nouvelle loi sur le crédit à la consommation. On sait que des limitations à la vente à tempérament avaient été édictées au début des années 60. La plupart de ces dispositions furent contournées, de façon tout à fait légales et de plusieurs manières, entre autres par le truchement du crédit personnel, du crédit à la consommation, ce qui, naturellement, n'élimina pas pour autant — nous le reconnaissons — le risque de surendettement. Car achat à tempérament ou crédit personnel destiné à payer comptant ce que l'on devrait régler sous forme de mensualités, cela est un peu blanc bonnet et bonnet blanc vu sous l'angle des charges causées par l'une ou l'autre des formes d'approvisionnement en biens ou en argent, charges qui grèveront les futurs budgets du consommateur.

Le projet de loi sur le crédit à la consommation sera donc examiné prochainement par nos représentants à Berne ce qui, du moins l'espérons-nous, nous donnera l'occasion d'y revenir. Nous nous bornerons, pour l'instant, à mettre en relief quelques nouvelles prescriptions ou certains points essentiels qui ont retenu notre attention. Nous précisons qu'ils ne suivent pas strictement l'ordre des articles du projet ; ils sont abordés au gré de l'importance que nous leur avons accordée.

— Est considéré comme petit crédit, un prêt de Fr. 40'000.— au maximum pour lequel le taux minimum, fixé par le Conseil fédéral, dépasse de 25 à 50 pour cent le taux brut usuel convenu pour les crédits en blanc. Conformément aux renseignements complémentaires donnés dans le message accompagnant ce projet, ce taux annuel brut devrait osciller entre 9 et 12 %.

— Les taux ne peuvent pas dépasser les maximums fixés par le Conseil fédéral, ce qui revient à dire — toujours en suivant les considérations du message — que le grand maximum devrait se situer à 18 %, pourcentage qui était jusqu'ici considéré comme l'extrême limite entre un taux encore « moral » et un taux usuraire.

— Relevons à propos de la validité du contrat, qu'elle est subordonnée au consentement du conjoint du preneur lorsque les époux font ménage commun et que le maximum du montant global remboursable dépasse 1'000 francs. Une copie du contrat signée par les deux parties ainsi que le texte complet des dispositions légales sur le crédit à la consommation doivent être remis au preneur du crédit.

— Celui-ci a le droit inaliénable de révoquer le contrat par écrit jusqu'à l'expiration du septième jour qui suit sa conclusion. Dans ce cas, il ne doit ni indemnité ni dédit.

— Un nouveau crédit à la consommation ne peut pas être conclu avant le remboursement d'un crédit antérieur. Ici, le projet n'est pas très précis sur la manière d'appliquer cette interdiction. Cela ne pourrait se faire qu'avec l'aide d'un organisme central d'information auquel tous les instituts de crédit devraient être affiliés. Un tel office existe déjà sous la dénomination de « Centrale d'information pour le crédit », mais tous les établissements de crédit n'y sont pas affiliés. Le projet ne préconise pas une obligation d'affiliation mais incite — indirectement, dirions-nous — les banques à adhérer à un système de contrôle à créer encore, à s'en servir surtout. Point à revoir donc.

— Durée. Un petit crédit est remboursable dans les 18 mois. Pour des motifs relevant de la protection sociale, le Conseil fédéral peut ramener la durée maximum jusqu'à 12 mois ou la prolonger jusqu'à 21 mois. La durée du petit crédit, limitée à 18 mois, est inférieure à celle de la vente par acomptes qui est de 24 mois, de sorte qu'il ne sera guère intéressant de recourir au petit crédit pour esquiver la réglementation de la vente par acomptes.

Le législateur veut ainsi combattre le recours à l'endettement pour l'acquisition de biens de consommation sans versement initial.

— Lorsque le preneur de crédit tombe dans la gêne à la suite de circonstances imprévisibles au moment de la conclusion du contrat, le juge de son domicile peut accorder certaines facilités de paiement, notamment en prolongeant la durée du crédit de 9 mois au plus.

— Le droit de remboursement du petit crédit avant terme est concédé à l'emprunteur, tandis que toute stipulation conférant au bailleur de fonds un droit de dénonciation anticipée est nulle, sous réserve des dispositions relatives à la demande du preneur.

En cas d'infraction aux prescriptions sur le petit crédit, les dispositions finales prévoyant de punir les coupables — arrêts ou amende de 50'000 francs au plus — donneront certainement lieu, en dépit de leur caractère préventif, à d'intéressantes discussions au parlement. Signalons ici un point nouveau et capital : le client qui aura fourni de fausses indications sur sa situation personnelle, juridique ou économique ou sur l'affectation du montant du crédit, sera puni de l'amende.

Nous pourrons reprendre certains points qui nous paraissent pour le moins discutables : interdiction de contracter un nouveau crédit avant le remboursement d'un ancien, durée du crédit de 18 mois seulement etc. -pp-

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 septembre 1978

Actifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	18 626 938.96
Avoirs en banque à vue	3 616 235.25
Avoirs en banque à terme dont fr. 182 500 000.– échéant dans un délai de 90 jours	477 800 000.–
Avances aux Caisses affiliées à vue	123 283 166.65
Avances aux Caisses affiliées à terme	6 000 000.–
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 28 800 000.– de bons du trésor et rescriptions	41 864 234.10
Comptes courants débiteurs en blanc	2 067 657.50
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 22 776 297.52 garantis par hypothèques	27 349 296.08
Avances et prêts à terme fixe en blanc	61 000 000.–
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 3 929 280.65 garantis par hypothèques	8 451 855.25
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	283 645 000.45
Placements hypothécaires . . .	431 743 086.25
Fonds publics et titres	1 413 069 013.80
Participations permanentes . . .	740 021.–
Immeubles à l'usage de la banque	10 500 000.–
Autres immeubles	1 678 607.65
Autres actifs.	9 996 789.20
Total du bilan	2 921 431 902.14

Passifs		fr.
Engagements en banque à vue		1 033 071.32
Engagements en banque à terme (dont fr. 156 000 000.– échéant dans un délai de 90 jours. . .		204 000 000.–
Avoirs à vue des Caisses affiliées		464 634 486.52
Avoirs à terme des Caisses affiliées dont fr. 83 801 000.– échéant dans un délai de 90 jours . . .		1 887 497 556.95
Créanciers à vue		27 319 381.79
Créanciers à terme dont fr. 1 000 000.– échéant dans un délai de 90 jours		1 700 000.–
Dépôts d'épargne		64 441 702.34
Carnets de dépôts et de placement		25 957 126.07
Obligations de caisse		65 431 500.–
Prêts sur lettres de gage		16 000 000.–
Acceptations et billets à ordre		–.–
Autres passifs		59 187 734.56
Fonds propres		
Parts sociales	fr. 80 000 000.–	
Réserves	fr. 24 000 000.–	
Solde du compte de profits et pertes	fr. 229 342.59	104 229 342.59
Total du bilan		2 921 431 902.14
Avals et engagements par cautionnement.		18 768 850.80

Les propos du pédagogue

La vertu du sourire...

En quelques heures, le bienveillant et paternel sourire du pape Jean-Paul Ier a conquis tous les cœurs. Son trop bref passage, pareil à un météore, a tracé un sillon lumineux. Sa mission pastorale éphémère fut toute empreinte de cette charité rayonnante si nécessaire au monde actuel. En effet, sait-on encore aujourd'hui, répandre autour de soi cette chaleur humaine, communicative et si bénéfique ? Trouve-t-on le temps de donner à nos frères cette marque sensible de notre intérêt ? Ne néglige-t-on pas trop d'adresser aux gens que l'on rencontre un salut cordial et souriant ? Simple geste pourtant, à la portée de chacun, petit rayon de soleil qui réchauffe... De même, dans les relations avec les autres, pourquoi ne pas laisser parler son cœur ?

Malheureusement, business, fric, intérêt, politique, jouissance, égoïsme, semblent être pour beaucoup, les raisons primordiales de leur vie ici-bas. Moi, d'abord, les autres ? Peu m'en chaut... Certains vous content avec force détails leurs petits ennuis, leurs modestes restrictions, leurs menus accrocs de santé, à les entendre, ils sont véritablement à plaindre. Ils oublient toutefois de penser aux millions d'êtres humains dont la vie de souffrances, tant morales que physiques, n'est qu'un long calvaire. D'autres, sont de sempiternels geignards, semeurs de pessimisme...

Chez nous où pourtant il fait si bon vivre, la plupart des gens que l'on côtoie sont « constipés » ou font la g... me confiait un ami. Peut-être exagérait-il, mais tout de même il y a là du vrai ? La vertu du sourire ! Que de conquêtes à son actif ! Lors de la rentrée des classes en septembre dernier, une petite fille déclarait à sa mère : « Tu sais cette année je vais bien travailler car notre maîtresse a un tant joli sourire et elle nous aime. » Un vieil ouvrier relatait récemment l'heureuse influence d'un jeune dont la gaîté naturelle, la gentillesse spontanée, la disponibilité constante, avaient radicalement transformé la déprimante atmosphère de son milieu de travail. Lors d'un séjour à l'hôpital, la simple apparition du visage rayonnant de ma gentille infirmière suffisait bien souvent à chasser mes

idées noires. Le commerce, dont le personnel fait montre d'une grande amabilité n'est-il pas souvent le mieux achalandé ?

Dans une agréable petite ville vaudoise, un couple de vieux commerçants s'est acquis une véritable réputation par son accueil souriant, amical, extrêmement chaleureux. D'emblée, ils mettent leurs clients à l'aise, s'efforcent de les servir au mieux, ne les bousculent pas mais parlent volontiers avec eux et leur manifestent un réel intérêt. Que de confidences reçues, que de conseils demandés, de services, à ces braves gens par d'anciens acheteurs ! Chacun, dans son milieu, peut exercer un apostolat.

P.J. Stahl disait : « Il ne suffit pas d'être bon, il faut le paraître, il faut que la bonté soit aimable. » Nous sommes appelés à rayonner autour de nous. Apprenons à ouvrir notre cœur. Soyons gais, d'une gaîeté discrète dont le sourire soit l'expression plaisante. -Pi-

Echos de la presse

Le revenu net de nos aimables secrétaires en chef (dames)

La Suisse en tête du peloton : une fois n'est pas coutume !

La « Revue commerciale et financière suisse » de Zurich, du 15 juin dernier, publie un graphique duquel il ressort que la secrétaire en chef suisse dispose d'un revenu annuel net sensiblement plus élevé que ses collègues de la plupart des pays d'Europe. Voici le classement en dollars à ce moment de l'année :

Suisse	$ 10 629.—
Belgique	$ 8 358.—
République fédérale d'Allemagne	$ 7 643.—
Espagne	$ 7 432.—
France	$ 7 205.—
Pays-Bas	$ 6 127.—
Royaume-Uni, soit l'Angleterre proprement dite et le Pays de Galle, l'Ecosse et l'Irlande du Nord	$ 4 062.—

Il s'agit, répétons-le, du revenu *net*, selon le « Management Centre Europe », de Bruxelles.

Le correspondant de la revue zurichoise ajoute que la secrétaire helvétique reste encore en tête du peloton même si l'on ajoute à la liste ci-dessus les appoints de sa consœur des Etats-Unis.

Qui dit mieux ? — *pp* —

Les vues du président de l'Association suisse des banquiers exprimées à la journée des banquiers 1978

(cb) Lors de l'Assemblée générale de l'Association suisse des banquiers à Berne, le Président, M. Alfred E. Sarasin, a analysé dans son allocution le climat régnant dans l'économie suisse. Il lança un appel à la confiance et à la modération également en périodes économiques moins favorables : « La modération fut durant les années de haute conjoncture trop peu observée. Aujourd'hui, un pessimisme sans borne serait une faute toute aussi lourde. »

Jetant un regard sur le passé, le Président de l'Association a constaté que « le revirement dans l'appréciation de l'avenir économique s'est fait rapidement et brutalement. Nous nous trouvons dans la situation de l'homme qui en s'endormant se demande comment il pourrait encore mieux aménager sa maison. Au réveil, il se voit placé sans avertissement devant la tâche de protéger cette maison Suisse contre les turbulences économiques. La préoccupation est justifiée. Les conséquences de mauvaises affaires atteignent non seulement l'économie mais aussi tous les autres domaines — Etat, culture, édifice social — dont le financement dépend de ce que produit l'économie. »

L'Association suisse des banquiers attribue une grande importance à la stabilité intérieure du franc. « Lorsque nous déplorons aujourd'hui la cherté du franc suisse, nous devons aussi ajouter que l'abandon de la stabilité intérieure du franc aurait les pires conséquences. Notre Banque nationale a la difficile tâche de préserver cette stabilité malgré l'augmentation de la masse monétaire. »

M. Sarasin commenta également la situation particulière des banques qui, croit-on maintenant, jouissent d'une « santé économique presque pathologique. La santé des banques va avec celle de l'ensemble de l'économie. *La possibilité de conclure des affaires est aujourd'hui, selon la structure des bilans des banques, très amoindrie, avant tout pour les établissements dont les opérations se font essentiellement en Suisse. Le banquier n'est pas un roi Midas qui change en or tout ce qu'il touche. Il travaille avec de l'argent qui ne lui appartient pas et l'argent dans les banques n'est pas l'argent des banques. L'économie toute entière a, pour de nombreuses raisons, besoin de banques dont le rendement soit bon.* En premier lieu, les créanciers doivent pouvoir compter que leurs placements sont sûrs et qu'ils auront la rentabilité que promet le marché. Secondement, la plupart des banques ont non seulement beaucoup de créanciers, mais aussi d'actionnaires qui sont directement concernés par le rendement des capitaux. Parmi eux se trouvent le plus en plus d'institutions de prévoyance professionnelles et privées. Leur part croissante à la fortune nationale est un phénomène en général peu considéré mais néanmoins très intéressant. »

Ndlr. Le passage reproduit par nous en italique est recommandé à la méditation des membres de nos organes dirigeants, des gérantes et des gérants.

Tableau d'honneur

Les „ noces de rubis " de trois excellents serviteurs du mouvement Raiffeisen suisse

A fin septembre dernier, trois méritants membres des cadres de l'Union suisse ont terminé leur 40e année d'activité. Ce sont :

M. Fritz Naef, sous-directeur et réviseur en chef,
M. Joseph Wick, fondé de pouvoir,
M. Alex Loepfe, fondé de pouvoir.

Si les deux derniers nommés ont exercé leur activité de réviseurs uniquement en Suisse alémanique, nombre de gérants de Suisse romande, notamment du Valais romand, se souviennent certainement encore de M. Fritz Naef, le pointilleux et minutieux censeur qui nous accompagna souvent lors de nos pérégrinations valaisannes des années 50.

Au cours d'une fraternelle agape, le directeur de l'Administration centrale, M. A. Edelmann, rendit hommage à ces trois collaborateurs dont il se plut à souligner le zèle et le dévouement exemplaires.

La rédaction du « Messager » se permet d'y ajouter ses sincères félicitations, accompagnées de tous ses vœux pour les années nombreuses encore, espérons-le, que le Créateur voudra bien accorder à ces chers collègues et amis. -pp-

Fédération des Caisses Raiffeisen de la Suisse italienne

Le 2 septembre dernier, à Losone, cité bien connue de générations d'aspirants au grade — non universitaire, mais tout aussi indispensable et utile ! — de grenadiers de l'armée suisse, s'est tenue l'assemblée annuelle des délégués de cette fédération. Ayant eu le privilège — et l'honneur — d'y participer, nous tenons à donner quelques nouvelles de la situation actuelle de notre mouvement dans la partie italienne du pays, tout spécialement du Tessin.

Au 31 décembre dernier, les 111 Caisses Raiffeisen tessinoises auxquelles se sont jointes depuis celles de Biasca et de Minusio, groupaient 16 239 coopérateurs. La somme globale des bilans, en progression de 63,4 mios de francs ou de 12,33 % (moyenne suisse en 1977 9,09 %) était de 577,2 millions, avec un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs en forte avance, lui aussi, soit de 197,57 mios de francs ou de 19,47 % (moyenne pour l'ensemble du pays : 13,85 %). Les fantaisies d'une loi cantonale dépassée par les événements obligent les Caisses tessinoises à donner la préférence aux carnets et comptes de dépôts, la tenue d'une rubrique « épargne » leur imposant des contraintes qu'elles ne sont pas disposées d'accepter. Toujours à fin décembre dernier, pas moins de 43 715 carnets de dépôts étaient ouverts (augmentation 3 152) avec un capital total de 461,4 mios de francs. Plus de 57 mios sont placés en obligations et 25,4 mios de francs en comptes courants à vue et à terme.

Adeptes de la devise raiffeiseniste « L'argent du village au village », les dirigeants des Caisses Raiffeisen de la Suisse italienne s'efforcent de faire fructifier cette fortune populaire dans le circuit économique qui l'a produite, soit dans les circonscriptions coopératives des Caisses fédérées. Les quelques chiffres glanés ci-après dans l'actif de leur bilan général confirment qu'il ne s'agit pas en l'occurence d'une figure de rhétorique ou d'un slogan de propagande, mais bien de réalisations visibles, palpables. Nous trouvons ainsi plus de 341 mios de francs de placements hypothécaires (progression de 47 mios ou de 16.01 %), 60,5 mios de francs de prêts et crédits aux corporations de droit public et plus de 15 millions de crédits en compte courant et de prêts à terme garantis conformément aux dispositions statutaires. On peut donc bien dire sans exagération aucune que les « Raiffeisen » de nos marches du Sud sont sur la bonne voie, dans la poursuite du but décrit à l'article 3 de leurs statuts et qui consiste à « promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de la population et de servir la communauté ».

Les 250 délégués (une partie d'entre eux seulement est réunie sur cette photo) forment un auditoire attentif...

L'assemblée annuelle du 2 septembre dernier à laquelle participèrent plus de 250 représentants des Caisses fédérées fut bien le reflet vivant de l'esprit qui règne au sein d'un mouvement, jeune encore, mais qui a conquis de haute lutte ses lettres de noblesse. Sous la houlette du président Plinio Ceppi, le grand ouvrier de la vulgarisation de l'idéal de Raiffeisen outre-Gothard, les débats sont rondement menés, Dans son rapport présidentiel il fait un large tour d'horizon qui ne se limite pas à une description de la situation actuelle du mouvement tessinois. Il est encore complété — orné — de considérations judicieuses sur la monnaie, le petit crédit et autres problèmes d'actualité.

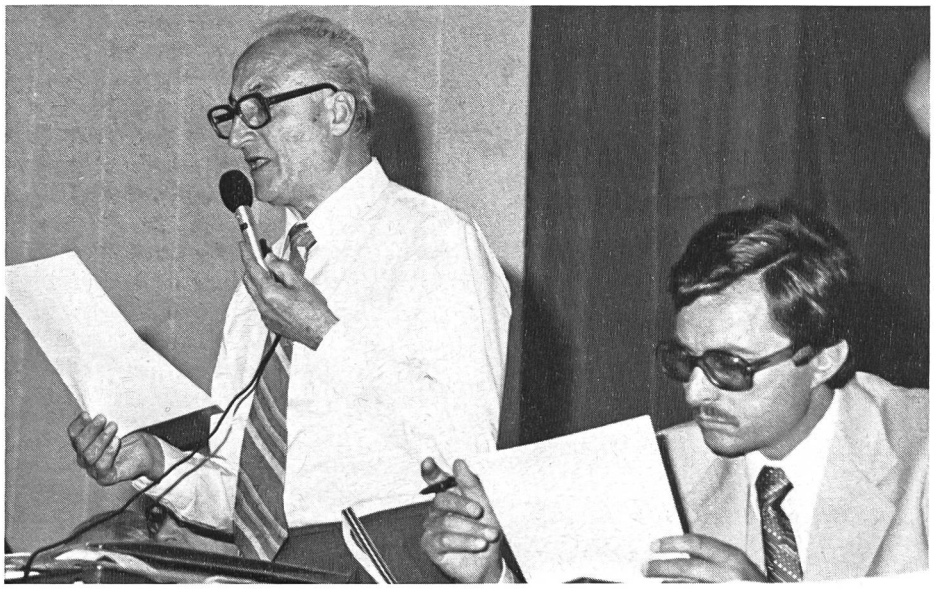

Au micro, le président Plinio Ceppi, le grand ouvrier de la vulgarisation de l'idéal de Raiffeisen au Tesssin...
A sa gauche, M. Giacomo Pellandini, sous-directeur tessinois, qui soigne, dorlote et... gâte ses enfants chéris...

Le délégué officiel de l'Union suisse, M. Giacomo Pellandini, notre sous-directeur tessinois, qui soigne, dorlote et gâte ses enfants chéris, n'eut pas de peine à retenir l'attention de l'auditoire en lui faisant part de ses conceptions relatives à la situation actuelle du marché de l'argent, à la politique des taux d'intérêt, à la nécessité de prévoir l'installation d'un dispositif de sécurité qui devrait tempérer quelque peu l'ardeur des artistes de la pince-monseigneur et des as de la cambriole. Anticipant sur une brochure d'information et de propagande alors en gestation, il passe en revue les objectifs de nos Caisses en soulignant aussi toute l'importance du rôle qu'elles se doivent de jouer dans l'économie des communes rurales au sein desquelles elles exercent leur activité.

Un représentant de la municipalité de Losone exprime les sentiments qui animent les autorités du lieu en cette journée faste pour le mouvement tessinois.

Au terme de l'assemblée administrative, un généreux apéritif est offert par la commune dans le préau. Heure délicieuse, passée sous un soleil qui réchauffe le cœur de « St-Gallois », sinon d'origine du moins de domicile qui, le matin même, avaient quitté la cité de Gallus sous un ciel bouché par des nuages qui ne présageaient rien de fastueux. Le chroniqueur a l'aubaine de nouer ou de renouer des liens avec de bons amis tessinois, qui tous se firent un devoir de s'entretenir avec lui en français, prouvant ainsi que dans ce beau coin de pays on a non seulement la bosse des langues mais encore le don divin de l'amitié, assortie d'une généreuse hospitalité.

M. Edy Arrigoni, gérant de la Caisse de Novazzano, représentant des Caisses tessinoises au sein du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement, en compagnie de sa charmante épouse, native de notre beau... Valais.

Le repas, servi dans la même salle, permit de goûter aux délices d'un menu à la mode du pays, soit d'une succulente « polenta », corsée de viandes et d'une « gomme » du pays dont nous ne pouvons donner que d'excellentes nouvelles, le tout arrosé — comment en serait-il autrement ? — d'un Merlot qui délie les langues et anime une discussion nourrie, un véritable feu d'artifice de propos amicaux, entrecoupés par les productions nombreuses et de qualité, de l'union sportive d'Ascona, d'un groupe de chanteurs de Giubiasco et d'un orchestre du lieu qui parvint aisément à entraîner l'assistance à participer activement à l'expression de la joie et de la satisfaction engendrées par une journée réussie en tous points, ainsi que par le sentiment réconfortant d'appartenir à une vaste communauté au sein de laquelle tout un chacun peut, dans la mesure de ses moyens, participer à la réalisation d'un programme d'action sociale et éthique qui contribue à l'amélioration des conditions d'existence de nos populations rurales, à leur épanouissement spirituel et moral aussi. La rencontre de Losone nous a, une fois de plus, confirmé que la coopération est réellement la force des modestes et des humbles. Et quelle force...

Le mouvement Raiffeisen de la Suisse italienne a le vent en poupe. Nous sommes convaincu qu'il réalisera encore de grandes et de belles choses. Tous nos vœux l'accompagnent sur le chemin d'un avenir qui sera digne de son déjà si glorieux passé.

-pp-

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN
Banque et administration centrales, office de révision

OUVERTURE DES BUREAUX ET GUICHETS A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

NOËL 1978	BUREAUX ET GUICHETS
Vendredi 22 décembre 1978	Ouverts

DEMANDES D'ARGENT

Passer les demandes d'argent par téléphone jusqu'à 16 heures, ultime délai également pour l'exécution des ordres écrits.

Du Samedi au Mardi 23/26 décembre 1978	Fermés

ATTENTION : En Suisse alémanique le mardi 26 décembre (St-Etienne) est en général un jour férié, à St-Gall notamment.

Mercredi 27 décembre 1978	Reprise du travail à 7 h. 30

NOUVEL-AN	
Vendredi 29 décembre 1978	Ouverts

Dernier délai de réception de toutes les demandes d'argent : 16 heures.

Samedi et lundi 30 décembre 1978/ 1er janvier 1979	Fermés
Mardi 2 janvier 1979	Reprise du travail à 7 h. 30

Type de maison jurassienne

Nouvelles des Caisses affiliées

Massonnens

Assemblée générale

Sous le signe de l'amitié, un développement réjouissant.

Notre banque locale par excellence, d'un petit village de quelque 285 habitants, a tenu ses assises annuelles le mercredi 29 mars 1978 sous la présidence de M. Gaspard Brülhart.

Ce 50e exercice devait une fois de plus concrétiser la bonne marche du mouvement raiffeiseniste de Massonnens.

Après la lecture du procès-verbal clair et concis de la dernière assemblée, son auteur, M. Benoît Delabays, est félicité et remercié pour son excellent travail.

Poursuivant l'ordre du jour, le président, dans son rapport, énumère les faits saillants qui ont marqué l'année écoulée, soit la stabilisation de l'inflation, la réduction des taux d'intérêt, la récession économique. Il remercie membres et clients, ainsi que les organes dirigeants pour leur contribution à la bonne marche de notre institution. Ensuite le gérant, M. Bernard Delabays, commente les comptes 1977.

Le bilan atteint la somme de 949 309.— francs, accusant une belle augmentation due à la forte progression de l'épargne spécialement. L'effectif des membres, qui aujourd'hui, pour le cinquantenaire il est vrai, atteint le nombre de 50, est en augmentation de 12 nouveaux coopérants, malgré 3 départs. Se fondant sur ces résultats tout à fait positifs, le gérant exprima ses sentiments de satisfaction et remercia tous les clients pour leur confiance à l'égard de la Caisse et leur assiduité dans les affaires.

Le rapport du conseil de surveillance présenté par son président, M. Gérard Menétrey, retraça les activités de ses membres lors de nombreux examens approfondis des dossiers, vérifications et contrôles de caisse. Les résultats étant concluants, il proposa à l'assemblée l'acceptation des comptes tels que présentés, ce qui fut fait.

Au chapitre des élections, l'assemblée avait à renouveler les comités de direction et de suveillance au complet. Tous les titulaires furent réélus pour une période de 4 ans.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales par le gérant, celui-ci se fit un plaisir de remettre à chaque membre le baromètre, souvenir du jubilé, frappé pour la circonstance à l'effigie Raiffeisen et aux armoiries de la commune de Massonnens. Ce souvenir presque inattendu réjouit le cœur de celui qui le reçoit, autant que le verre d'amitié qui fut très apprécié. Et c'est sur une note de gaîté et de satisfaction que se termina cette assemblée.

La fête du Jubilé

Un hymne à la joie!

Le dimanche 7 mai 1978 les membres et amis de la Caisse Raiffeisen de Massonnens étaient en fête pour célébrer le 50e anniversaire de sa création.

Elle fut fondée le 12 février 1928 par 27 membres ; M. l'abbé Jean Beaud, alors curé de la paroisse, en fut le principal artisan.

La journée débuta à 9h.30 par un office religieux célébré par le Curé Pierre Schmid; à l'issue de l'office un hommage a été rendu aux membres défunts sur le cimetière.

L'apéritif fut servi dans la nouvelle salle de l'école, alors que les contacts entre invités, personnalités et membres de notre institution allaient bon train, notre chœur-mixte paroissial s'exécuta sous la baguette de M. Francis Jaquet, directeur. On eut le plaisir d'entendre M. René Grandjean, préfet de la Glâne, qui ne pouvait être des nôtres pendant la partie dite officielle.

Celle-ci devant se dérouler pendant le repas de midi, en cortège, les invités descendirent à l'Auberge de l'Union où un excellent repas fut servi avec soin et diligence par la famille Seydoux. La partie oratoire fut dirigée avec brio par M. Georges Schorderet, un jeune membre de la Caisse. On entendit d'abord les souhaits de bienvenue de notre talentueux président du comité de direction M. Gaspard Brülhart, l'historique de la Caisse par M. Bernard Delabays, gérant, puis MM. Paul Puippe délégué de l'Union suisse, Willy Blanc président de la Fédération cantonale, l'abbé Pierre Schmid, Révérend Curé de la paroisse, Alfred Deillon syndic, Germain Schorderet président de paroisse, Gilbert Chammartin au nom de la Caisse voisine d'Orsonnens qui a également 50 ans. C'est dans un silence absolu que tous les orateurs se plurent à exprimer le mérite de l'institution bancaire de Massonnens et son développement réjouissant. Il est à signaler que tous ces élans oratoires furent encadrés par les productions du chœur-mixte de la paroisse et d'un duo d'accordéonistes, José et Patrice.

Un hommage particulier fut rendu par le président aux trois membres fondateurs encore en vie : MM. Elie Rey, de Pravertey, Léon Rey, du Closy et Eugène Delabays, président d'honneur de la Caisse de Massonnens. Avec eux, le gérant fut aussi l'objet d'une attention spéciale.

Alors que la partie officielle était close, chaque invité se laissa bercer par les mélodies de nos deux accordéonistes, dans une ambiance de fête villageoise très sympathique. Chaque participant gardera de ce jour un lumineux souvenir, souvenir d'une manifestation détendue et chaleureuse.

Le gérant:
Bernard Delabays

Nouveaux abonnements au « Messager Raiffeisen »

Le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires disponibles après la distribution postale est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui ont l'intention d'abonner de nouveaux membres en 1979 voudront bien assurer le service du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant déjà* les nouvelles adresses au Bureau de l'Union.

Sur demande, le service des abonnements leur remettra, pour contrôle, la liste actuelle des personnes recevant le « Messager ».

-pp-

La vigne a fleuri

Ce phénomène, chanté par les poètes, a eu lieu cette année au milieu de juin, dans des circonstances météorologiques difficiles : la future grappe a absolument besoin, pendant ces journées décisives, de quelques journées chaudes et ensoleillées. Sinon c'est la coulure, le grain ne se forme pas, et la récolte est considérablement réduite. Au cours de ces semaines critiques, les Stations d'essais ont recommandé de « pincer » les sommets des rameaux, pour concentrer l'effort de la plante sur le fruit à former.

Ces préoccupations ressemblent fort à celles des éducateurs, qui dans la période de l'adolescence doivent redoubler de vigilance, d'affection, sans pour cela renoncer aux exigences essentielles : à laisser les jeunes faire ce qu'ils veulent, à tout tolérer, on ne prépare que des inadaptés ou des révoltés qui verront bien à quoi se heurtent ceux qui ne respectent pas les règles élémentaires de la bienséance et de la loyauté, aussi bien dans la famille que dans la profession. Mais le mystérieux phénomène de la pollinisation nous conduit à d'autres réflexions : comme la fragile fleur de la vigne a besoin à certains moments décisifs de lumière et de chaleur, les jeunes âmes doivent être entourées d'affection et de compréhension, de cette atmosphère sereine qui favorise la formation de la personnalité. A certains éléments aigris, résignés, ou révoltés, il n'a peut-être manqué qu'un milieu chaleureux et ouvert, sécurisant, à certaines heures importantes de la première enfance ou de la puberté.

A.P.

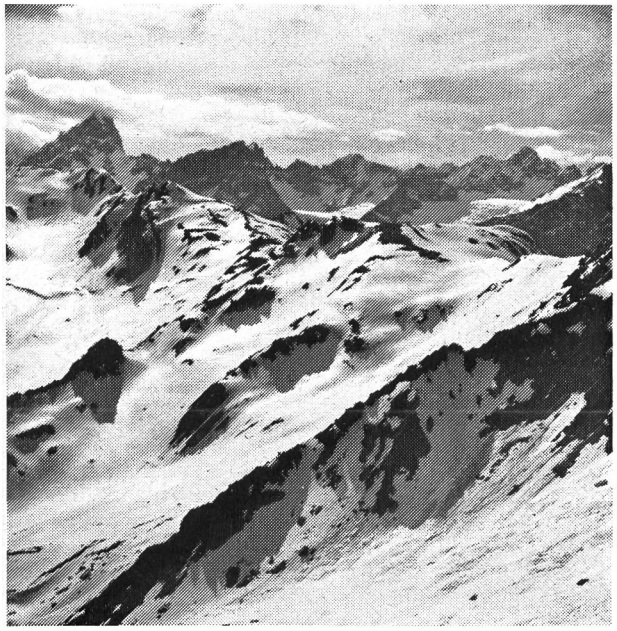

Vue du Col de Fenêtre sur le massif du Mont-Blanc

Pour tous vos imprimés, Grafipress
Avenue de Longemalle 9 - 1020 Renens

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen — Hôte de l'Université de Zurich

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen expose, en tant qu'hôte de l'Université de Zurich, les dessins, peintures et autres graphismes de 150 lauréats provenant de 11 pays différents du 8e Concours international Raiffeisen pour la jeunesse, sur le thème « Découvrez l'Europe ».

L'exposition a lieu du 28 novembre au 15 décembre 1978, dans le bâtiment principal de l'Université de Zurich, le « Lichthof », au 71 de la Ramistrasse, et montrera les travaux les plus intéressants du 8e Concours international Raiffeisen pour la jeunesse « Découvrez l'Europe ».

Nous vous invitons cordialement à visiter cette exposition originale. Entrée libre. Fermé, samedi après-midi et dimanche.

Aphorisme

La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile.

Hippocrate

De Boncourt

De Chancy à Courtepin

Zinal

Le « Messager Raiffeisen » est lu dans plus de 14 000 familles raiffeisenistes.

Notre journal est un support publicitaire intéressant.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à ASSA, Annonces Suisses S.A. à Saint-Gall ou à l'une de ses autres succursales.

Proverbe chinois

Il vaut mieux allumer une seule et minuscule chandelle que de maudire l'obscurité.

Pensée

Qui a perdu son crédit n'a plus rien à perdre.

Publius Syrus

Lisez et faites lire
LE MESSAGER
RAIFFEISEN